

The Permanent Mission
of Canada to the United Nations



La Mission permanente du
Canada auprès des Nations Unies

Note 0168

The Permanent Mission of Canada to the United Nations presents its compliments to the President of the 60th Session of the General Assembly and, following its note no. 1050, dated 4 April 2006, announcing Canada's candidacy to the Human Rights Council, and in accordance with resolution A/RES/60/251, has the honour to enclose herewith a document detailing Canada's contribution to the promotion and protection of human rights and its voluntary pledges and commitments made thereto.

The Government of Canada is committed to making a positive contribution to ensuring that the Human Rights Council becomes an effective body for the promotion and protection of human rights.

The Permanent Mission of Canada to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to the President of the 60th Session of the United Nations General Assembly the assurances of its highest consideration.

NEW YORK, 10 April, 2006



Human Rights Council Canada's Commitments and Pledges

The promotion and protection of human rights is an integral part of Canada's foreign and domestic policy. Canada is a strong supporter of the UN human rights system.

Canada's engagement with the Human Rights Council

The Human Rights Council will be at the heart the UN human rights architecture and thus, Canada pledges:

- to work with all stakeholders to put in place an *efficient and effective Human Rights Council* that builds on the strengths and lessons learned of the Commission on Human Rights;
- to give effect to the Council's *mandate to promote and protect human rights*, including by responding appropriately to human rights violations, by contributing to its work on norm development, and by encouraging cooperation and dialogue;
- to engage with all UN member states to find new and creative ways to ensure that the Council's work has a *direct, concrete, and positive impact* on promotion and protection of the rights of people around the world;
- to participate constructively *in the mandate review process and in developing modalities of a universal periodic review mechanism*, and to submit itself to periodic review;
- to ensure that the Council benefits from the *involvement and contributions of civil society*, including non-governmental organizations and national institutions;
- to work with all stakeholders for a *system of special procedures*, which is essential for the Council's emphasis on the implementation of human rights obligations;
- to re-extend its *open invitation to special procedures* to visit Canada.

In 1999, Canada was one of the first countries to give an open invitation to special procedures of the Commission on Human Rights. Since that time, the Special Rapporteurs on Toxic Waste, the Rights of Migrants, Indigenous Peoples, Racism, the Right to Health and, most recently in 2005, the Working Group on Arbitrary Detention have made official visits.

Canada was re-elected to the Commission on Human Rights for the 2005-2007 term. During its tenures, Canada played a leadership role in the establishment and implementation of *norms and standards* on key human rights issues including the rights of indigenous peoples, violence against women, freedom of expression, mass exoduses, the work of treaty bodies, as well as rights of the child.

Canada has also taken a leading role in the fight against *impunity*, including by becoming a party to the Rome Statute of the International Criminal Court and strongly supporting various international and hybrid criminal tribunals. Its commitment to international humanitarian law and the protection of refugees is unwavering.

Support for the Office of the High Commissioner for Human Rights and international cooperation

Canada's strong support to the important work of the OHCHR was re-affirmed recently when we increased our unearmarked funding for the Office, making Canada one of the top donors. We have also supported efforts to double the funds available to the Office from the UN regular budget. Canada pledges:

- to provide the OHCHR with additional *unearmarked contributions* for its work;

- to pursue *international cooperation programs* on human rights, gender equality, child protection, democracy, good governance, and the rule of law - this, in response to the interest expressed by many states for dialogue and cooperation.

Canada and UN human rights instruments

Canada has ratified key UN human rights instruments: International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR); International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR); International Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination (CERD); Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment (CAT); Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women (CEDAW); and Convention on the Rights of the Child (CRC), and its Optional Protocol on Children in Armed Conflict. As well, Canada *recently ratified* the Second Optional Protocol of the ICCPR aimed at the abolition of the death penalty and the Optional Protocol to the CRC on the Sexual Exploitation and Sale of Children. Canada has agreed to the jurisdiction of the *individual complaint mechanisms* established by the First Optional Protocol to the ICCPR, CAT and the Optional Protocol to the CEDAW.

Canada is one of only six States that is fully up-to-date in its reporting to the treaty bodies and, by May 2006, Canada will have presented its reports before all six of these Committees in the past four years. Consultation mechanisms are in place to ensure that federal, provincial and territorial governments are aware of, and give serious consideration to, the recommendations of treaty bodies, and further, that such recommendations are available to Canadians.

As regards UN human rights instruments, Canada pledges:

- to submit its *reports to the treaty bodies* in a timely fashion and to participate in meaningful dialogue with the treaty body members;
- to work with the treaty bodies and key stakeholders on the *renewal and reform* of the UN treaty body system;
- to consider signing or ratifying *other human rights instruments*, such as the Optional Protocol to the CAT.

Human Rights in Canada

At the domestic level, human rights and gender equality are promoted and protected through the Canadian Charter of Rights and Freedoms. At the federal, provincial, and territorial levels, there are also human rights codes and human rights bodies, such as the Canadian Human Rights Commission, which play a key role in furthering equality rights in Canada.

Canada has a vigorous civil society, which plays an important role in the promotion of human rights, both at the national and international level. The government and civil society engage on a range of issues relating to human rights, in a spirit of cooperation and dialogue.

All governments in Canada carry out public education programs in the area of human rights, including through formal education curricula.

Based on this solid institutional and legislative background, Canada commits to actively pursue the *implementation of human rights domestically*, including with respect to racism, indigenous people and the protection of children.

The Permanent Mission
of Canada to the United Nations



La Mission permanente du
Canada auprès des Nations Unies

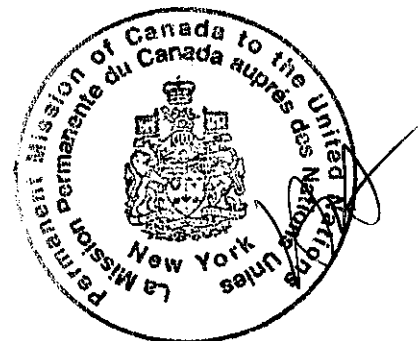
Note n° 0168

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies présente ses compliments au Président de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et suite à sa note no. 1050 du 4 avril 2006, annonçant la candidature du Canada aux élections au Conseil des droits de l'homme, et conformément à la résolution A/RES/60/251, a l'honneur de transmettre un document explicitant le concours que le Canada a apporté à la cause de la promotion et de la défense des droits humains et les contributions volontaires qu'il a annoncées et les engagements qu'il a pris en la matière.

Le gouvernement du Canada s'engage à contribuer d'une manière positive pour s'assurer que le Conseil des droits de l'homme devienne un organe efficace pour la promotion et la défense des droits humains.

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Président de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

NEW YORK, le 10 avril 2006



Conseil des droits de l'homme Engagements du Canada

La promotion et la protection des droits de la personne fait partie intégrante des grands objectifs poursuivis par le Canada tant au plan national qu'en matière de politique étrangère. Le Canada est un ardent promoteur du système des droits de la personne des Nations Unies.

Action du Canada en faveur du Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme est une pièce maîtresse de l'appareil onusien relatif aux droits de la personne et, à ce titre, le Canada s'engage à :

- mettre en place, avec le concours de tous les intéressés, un *Conseil des droits de l'homme efficient et efficace*, qui met à profit les points forts et les enseignements de la Commission des droits de l'homme;
- réaliser le *mandat du Conseil* en matière de promotion et de protection des droits de la personne, et ce, par une action adéquate face aux violations des droits de la personne, par l'élaboration de normes, ainsi que par un accent sur la coopération et le dialogue;
- collaborer avec tous les États membres des Nations Unies à la recherche de méthodes nouvelles et inédites pour que les travaux du Conseil aient une incidence *directe, concrète et constructive* sur la promotion et la protection des droits de la personne dans le monde;
- participer de façon constructive à *l'examen des mandats ainsi qu'à l'élaboration des modalités d'un mécanisme d'examen périodique à caractère universel*, et à se soumettre à un tel examen;
- faire en sorte que le Conseil bénéficie de la *participation et de la contribution de la société civile*, y compris des organisations non gouvernementales et des institutions nationales;
- œuvrer, avec le concours de tous les intéressés, à la mise en place d'un régime de *procédures spéciales* essentiel à la réalisation d'un objectif prioritaire du Conseil, à savoir la mise en œuvre des obligations en matière de droits de la personne;
- renouveler son *invitation permanente à toutes les procédures spéciales* de visiter le Canada.

En 1999, le Canada a été l'un des premiers pays à émettre une invitation permanente aux procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme. Depuis, il a reçu la visite des rapporteurs spéciaux chargés des déchets toxiques, des droits des migrants, des droits des peuples autochtones, de la lutte contre le racisme et du droit à des soins de santé, y compris, en 2005, celle du Groupe de travail sur les détentions arbitraires.

Le Canada a été réélu à la Commission des droits de l'homme pour la période de 2005 à 2007. Pendant tous ses mandats, le Canada a joué un rôle d'impulsion dans la création et la mise en œuvre de *normes et standards* face à des enjeux cruciaux liés aux droits de la personne, y compris les droits des peuples autochtones, la violence contre les femmes, la liberté d'expression, les exodes massifs, les organes créés par les traités internationaux, ainsi que les droits de l'enfant.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la lutte contre *l'impunité*. C'est ainsi qu'il est devenu partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et qu'il appuie fermement différents tribunaux pénaux internationaux et hybrides. Par ailleurs, le Canada demeure résolument attaché au respect du droit humanitaire international et à la protection des réfugiés.

Soutien au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et à la coopération internationale

Le Canada appuie le travail important réalisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Canada a récemment augmenté sa contribution financière au profit du Haut Commissariat, de sorte qu'il est désormais l'un de ses principaux donateurs. Notre pays a en outre appuyé les efforts visant à doubler les crédits consentis au Haut Commissariat, au titre du budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada s'engage à :

- fournir des *contributions financières* additionnelles, sans condition, au Haut Commissariat;

- appuyer des programmes de *coopération internationale* en matière de droits de la personne, égalité entre les sexes, protection des enfants, démocratie, bonne gouvernance et primauté du droit - le tout à suite de l'intérêt manifesté par de nombreux États envers le dialogue et la coopération.

Le Canada et les instruments de droits de la personne des Nations Unies

Le Canada a ratifié d'importants instruments des Nations Unies dans le domaine des droits de la personne: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP); le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC); la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR); la Convention contre la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants (CCT); la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF); la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), et son Protocole facultatif concernant les enfants dans les conflits armés. De même, le Canada a *récemment ratifié* le Deuxième Protocole facultatif au PIDCP qui vise à abolir la peine de mort, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, contre l'exploitation sexuelle et la vente des enfants. Le Canada souscrit en outre aux compétences dévolues au titre des *mécanismes de plaintes* institués en vertu du Premier Protocole facultatif annexé au PIDCP et à la Convention relative aux droits de l'enfant, et aux termes du Protocole facultatif à la CEDEF.

Le Canada fait en outre partie des six pays dont les rapports à l'intention des organes institués en vertu des traités sont à jour. En mai 2006, le Canada aura ainsi complété, sur une période de quatre ans, la présentation de tous les rapports prévus aux six comités institués en vertu des traités. Des mécanismes de consultation ont été mis sur pied pour s'assurer que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prennent connaissance des recommandations formulées par les organes institués en vertu des traités et les examinent attentivement. Les recommandations des comités sont également accessibles au public.

S'agissant des instruments des droits de la personne des Nations Unies, le Canada s'engage à:

- présenter, dans les délais appropriés, ses *rapports* aux organes créés en vertu d'instruments internationaux, et à participer à un dialogue constructif avec les membres de ces mêmes instances;
- oeuvrer, avec le concours de ces instances et des principaux intéressés, au *renouvellement et à la réforme* du système onusien au regard des organes conventionnels;
- envisager la signature ou la ratification ultérieure *d'autres instruments* des droits de la personne, tel que le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Droits de la personne au Canada

Au plan national, le Canada s'attache à promouvoir et à protéger les droits de la personne et l'égalité entre les sexes par l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux ont aussi mis en place des normes de droits de la personne et des instances chargées de les faire appliquer, telles que la Commission canadienne des droits de la personnes qui joue un rôle crucial dans la promotion du droit à l'égalité au Canada.

Le Canada compte en outre une société civile très dynamique qui joue un rôle important dans la promotion des droits de la personne, tant au niveau national qu'international. Le Canada collabore avec la société civile en ce qui concerne de nombreux aspects des droits de la personne, et ce, dans un esprit de coopération et de dialogue.

Tous les gouvernements au Canada mettent en oeuvre des programmes d'éducation publique reliés aux droits de la personne, y inclus dans le système d'éducation formel.

S'appuyant sur cette solide base législative et institutionnelle, le Canada s'engage à travailler activement à la *mise en oeuvre des droits de la personne au niveau national*, incluant en matière de racisme, peuples autochtones, et protection de l'enfant.